

GARANTIE PROLONGÉE DE DIX ANS

PORTÉE:

Serge Baril offre une prolongation de la garantie régulière d'un an sur tout câble chauffant autorégulant et à isolation minérale pour une période de 10 ans de la date de fabrication.

Cette garantie prolongée comprend tous les termes, conditions et limitations de la garantie de base avec les additions suivantes:

1. La formule pour acceptation de prolongation de garantie a été remplie, signée et retournée à Serge Baril pour enregistrement.
2. La défaillance du câble chauffant est définie comme ayant une perte de puissance de 20%.
3. La garantie est nulle si le produit est installé sur ou avec des matériaux contenant des plastifiants tel qu'employés communément dans les rubans de vinyle ou isolations de vinyle. Le câble doit avoir été installé par un installateur approuvé et le tout doit être conforme aux instructions d'installation du fabricant.

PROCÉDURE:

1. Advenant une réclamation, la formule de réclamation avec l'information appropriée doit être remplie et retournée avec tout le câble en question.
2. Serge Baril remplacera le câble au prix normal pour le remplacement initial.
3. Après examen et détermination de la défektivité du câble, un crédit sera émis par Serge Baril.

NOTE GÉNÉRALE

L'information contenue ci-haut constitue des suggestions d'ordre général et nous ne prétendons aucunement remplacer les exigences des codes locaux de construction, électricité ou autre. L'installateur doit s'assurer de la conformité de son installation aux codes ou standards applicables.

Nous sommes heureux de vous offrir des suggestions d'applications pour nos différents produits, néanmoins, nous ne donnons aucune garantie autre que celles exprimées et offertes à l'achat d'un produit particulier. Il n'existe aucune garantie explicite que le bien acheté soit applicable à un bien particulier. Serge Baril ne sera en aucun cas responsable des dommages directs, indirects ou accessoires. La responsabilité de Serge Baril se limite à et n'excédera pas le prix initial d'achat chez Serge Baril du ou des produits pour lesquels une réclamation est faite.

Attention: L'usage de disjoncteurs à dispositifs de fuite à la terre est requis en tout temps pour toute application de câbles chauffants.